



Communiqué de presse

Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), le 4 juillet 2016

Les cimenteries suisses :

Des pollueurs bénits par les autorités

Les déchets plastiques collectés issus de ménages privés terminent en partie dans des fours à ciment suisses. Mais ces derniers polluent beaucoup plus l'air que les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM). Comparées à la concurrence allemande, les fabriques de ciment helvétiques sont, à vrai dire, de gros pollueurs. Et ce, avec le consentement de la confédération, comme le montrent les Médecins en faveur de l'Environnement (MfE). Ils somment les autorités fédérales à imposer enfin l'état actuel de la technique, resp. à édicter des valeurs limites plus strictes aussi pour les cimenteries suisses.

Les ménages suisses séparent de plus en plus les déchets plastiques des ordures ménagères. C'est pourquoi les déchets en matières plastiques ne parviennent plus dans les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM). Mais seulement près de la moitié du plastique collecté séparément est recyclable. La plupart du temps, les cimenteries incinèrent le reste, ce qui néanmoins, pollue davantage l'air. Car une UIOM peut au maximum rejeter 50 milligrammes de dioxyde de soufre (SO_2)ⁱ et 80 mg d'oxyde d'azote (NO_x)ⁱⁱ par mètre cube d'air expulsé. Les six cimenteries suisses de LafargeHolcim, Vigier et Juracement sont en revanche autorisées à en rejeter 500 mg/m³, donc à expulser six fois plus de NO_x et dix fois plus de SO_2 . Il en est de même pour les substances gazeuses, organiquesⁱⁱⁱ: pour les UIOM 20 mg/m³ sont admises, pour les cimenteries, 80 mg/m³. En outre, elles peuvent expulser six fois plus d'ammoniac et deux fois plus de poussières dans l'atmosphère que les UIOM.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) justifie la grande différence en matière de valeurs limites avec un argument technique: les UIOM sont, en règle générale, équipées de systèmes RCS^{iv} pour réduire le NO_x . Ces derniers diminuent beaucoup plus les émissions que la technique utilisée actuellement dans les cimenteries. Mais il y a un bémol: l'OFEV considère les systèmes RCS «comme n'étant pas, momentanément, conforme à l'état de l'art pour les cimenteries».

Depuis longtemps l'état de l'art en Allemagne

Cela surprend. Car, ce que les autorités suisses écartent comme de la musique d'avenir pour les fours à ciment, correspond depuis longtemps à l'état de l'art en Allemagne: l'Office Fédéral de l'environnement allemand confirme, sur demande des MfE, qu'aujourd'hui déjà «la technologie RCS doit être considérée comme à la pointe en matière de technique d'évacuation». Cela se traduit également dans les exigences d'émission envers les cimenteries allemandes: depuis 2013, la valeur limite d'émission pour le NO_x s'élève à 200 mg/m³. Mais les installations anciennes ont un délai de

transition valable jusqu'au 01.01.2019. «Ensuite, toutes les cimenteries doivent, en principe, respecter la valeur limite générale d'émission de 200 mg/m³», déclare l'Office Fédéral de l'Environnement allemand. Avec la technique RCS, il a été également prouvé que les émissions d'ammoniac étaient, en règle générale, nettement plus faibles et que celles des composés organiques comme le benzène étaient fortement réduites.

Les cimenteries suisses sont de gros pollueurs

À l'avenir aussi, les cimenteries suisses doivent rester de gros pollueurs et ce, avec l'aval des autorités. Même après l'année 2020, la totalité des six cimenteries suisses doit pouvoir rejeter en moyenne 400 mg de NO_x/m³. C'est deux fois plus qu'en Allemagne.

Ces dernières années, les cimenteries suisses ont, à vrai dire, de plus en plus évolué en installations d'élimination des déchets: malgré, généralement, des installations d'épuration des effluents gazeux moins bonnes que dans les UIOM ou les incinérateurs pour déchets spéciaux^v, les cimenteries incinèrent p.ex. des huiles usagées, des pneus, des matériaux d'excavation pollués et des solvants. Ces dix dernières années, la part de plastique qu'elles brûlent a été à peu près doublée.

Les valeurs limites indulgentes de gaz résiduels suisses pourraient être aussi une raison pour laquelle les cimenteries peuvent accepter les déchets plastiques à un prix nettement plus bas: pour les UIOM, incinérer une tonne de plastique ménagère et collectée coûte en moyenne 150 francs. Mais, selon les dires, les cimenteries doivent exiger 80 à 100 francs.

Les MfE somment les autorités fédérales d'adapter immédiatement à l'état de l'art les valeurs limites de rejet pour les cimenteries et d'édicter, par conséquent, des valeurs limites plus strictes aussi pour les cimenteries suisses.

Vous trouverez dans le nouvel ÉCOSCOPE 2/16 (extrait), la revue spécialisée des MfE, le contexte relatif à l'incinération des matières plastiques issues de la collecte ménagère et à la situation de l'air évacué par les cimenteries.

Contact:

Dr med. Peter Kälin, Président MfE	079 636 51 15
Dr. Martin Forter, Directeur MfE,	061 691 55 83

ⁱ Le dioxyde de soufre (SO₂) est un gaz incolore, toxique qui est coresponsable des pluies acides.

ⁱⁱ Les oxydes d'azote (NO_x) irritent et endommagent les organes respiratoires. Ils sont, entre autres, responsables de la formation d'ozone en été.

ⁱⁱⁱ Les substances organiques sont des composés chimiques à base de carbone.

^{iv} Réduction catalytique sélective RCS (selective catalytic reduction).